



Conditions d'inscription

Paiement des écolages :

Après confirmation de votre inscription, le paiement des écolages est dû et garantit une place dans les cours. Le premier bulletin de versement est normalement envoyé le premier jour de formation.

Annulation d'inscription :

Vous pouvez, dans les 5 jours après réception de la confirmation de votre inscription, renoncer à la formation sans conséquence de frais en envoyant une lettre recommandée à l'adresse suivante :

Kompetenz- und Schulungszentrum IKMP GmbH
A l'att. de Mme Monica Pellegrini
Mittlerer Kreis 2
CH - 4106 Therwil

Une cessation des cours de formation de Masseur/euse Médical/e peut s'effectuer seulement pour la fin d'un semestre (durée de 6 mois).

La résiliation doit être envoyée par une lettre recommandée au minimum 4 semaines avant la fin de semestre à IKMP.

L'écolage du semestre en cours est à payer jusqu'à son terme, même si la sortie des cours est engagée.

Organisation de la formation et nombre de participants:

Pour des raisons d'organisation, nous nous réservons le droit d'ajourner des cours, de regrouper des classes ou de déplacer le lieu de formation.

Afin d'assurer un parfait déroulement de la formation, nous fixons un nombre minimal et maximal de participants. Les places sont attribuées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions. La direction de l'école se donne le droit de repousser ou d'annuler la formation si le nombre d'inscrits n'est pas suffisant.

La structure de formation et la liste de prix font partie intégrante des conditions d'inscription. IKMP se réserve le droit d'ajuster les écolages et conditions au moyen d'un préavis écrit.

Attestation de cours:

Les étudiants n'ont droit à la remise d'un certificat, diplôme ou attestation que si l'ensemble des frais d'écolages est payé.

Assurance:

Nous déclinons toute responsabilité pour les éventuels dommages que vous pourriez subir, de même nous ne pourrions être tenu responsable de vols ou pertes d'objets. Votre assurance responsabilité civile doit être suffisante.

Chaque étudiant s'engage à respecter les règles de l'école.

For juridique:

Toutes les relations juridiques avec IKMP sont soumises au droit suisse. Le for Juridique se trouve au siège de la société IKMP.

Therwil, le 07 mars 2018